



### Conditions générales de recrutement

1. Etre belge ou citoyen de l'Union européenne
2. Etre de conduite irréprochable
3. Jouir de ses droits civils et politiques
4. Pour les candidats masculins, être en règle à l'égard des lois sur la milice

### Conditions particulières de recrutement de Chef de bureau administratif

1. Au moment du dépôt des candidatures, être âgé de 21 ans minimum
2. -être titulaire d'un des diplômes ou certificats pris en considération pour le recrutement aux emplois de niveau 1 dans les services de l'Etat, des Communautés et des Régions et en outre, être détenteur du certificat ou diplôme de réussite délivré à l'issue du cycle complet de cours de sciences administratives.

Sont dispensés de la présentation du diplôme ou certificat délivré à l'issue d'un cycle complet de sciences administratives, les candidats porteurs d'un des diplômes suivants :

- docteur ou licencié ou master en droit ;
- licencié ou master en notariat ;
- licencié ou master en sciences administratives ;
- licencié ou master en sciences politiques ;
- licencié ou master en sciences économiques ;
- licencié ou master en sciences commerciales.

-satisfaire à un examen comportant :

a/ une épreuve écrite , cotée sur 30 points, consistant en une synthèse et un commentaire d'un exposé de niveau universitaire traitant d'un sujet d'ordre général.

b/ une épreuve écrite, cotée sur 40 points, d'aptitude professionnelle portant sur le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la réglementation en matière de marchés publics de travaux, de fournitures et de services, le Droit administratif et la Gestion des ressources humaines.

c/ une épreuve orale , cotée sur 30 points, portant sur les motivations et la personnalité du candidat et consistant en une conversation sur des sujets d'intérêt général.

Les candidats doivent obtenir au moins 50% des points sur chacune des épreuves et **au moins 60% des points au total.**

Seules seront valables, les candidatures faites d'une lettre de motivation et d'un CV, adressées sous pli recommandé à la Poste à Monsieur Jacques CHABOT, Bourgmestre de la Ville de Waremme via Madame le Directeur général, rue Joseph Wauters, 2 à 4300 Waremme, **au plus tard le 16 juin 2017** et accompagnées des documents suivants :

- Un extrait d'acte de naissance
- Un extrait de casier judiciaire (cfr. Circ.095 du 02/02/2007- MB 09/02/2007)
- Un certificat de milice ou une attestation de milice pour les candidats masculins
- Une copie du diplôme.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au secrétariat de la Direction générale de la Ville de Waremme (tél : 019/67.99.44).

Waremme, le 15 mai 2017.

Par le Collège :

Le Directeur général,  
(sé) Fabienne LEDUC

Le Bourgmestre,  
(sé) Jacques CHABOT